AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Agnès Lalmant, épouse de M. J. Helmke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 455 — Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par B. J. Helmke, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Theo Cotonio, avocat.
17 oct — 17 21 26

Succession de Mme Mary Sangspiel, veuve en première noces de Chas W. Rieder et femme décédée en deuxième noces de Frank Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 71 733 — Division E. Attendu que Frank Martin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Sangspiel Martin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — R. E. Amet Hedge, A. J. Caulil, avocats. 1 oct — 15 20 25

Succession de William Woolledge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 69 532 — Division B. Attendu que Thomas Woolledge a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Woolledge, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. D. Dimitry, avocat. 13 oct — 13 17 22

Succession de Mme Dominique Guerin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71.137 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, qu'ils peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Dominique Guerin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert Legier, avocat.
13 oct — 13 17 22

Succession de Jeanne Marie Commanges, femme décédée de Joseph Vidaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71 688 — Division A. Attendu que Auguste Hilard, agent et avocat, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jeanne Marie Commanges, femme décédée de Joseph Vidaud, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 10 oct — 10 14 19

Succession de Ella Hurley, première femme de Robert E. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71 670 — Division C. — Attendu que Robert E. Lee a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ella Hurley, première femme de Robert E. Lee, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. M. M. Analey, avocat. 10 oct — 10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles antiques et modernes, etc.

Succession de Mme Susan McConnell.

No 3,011 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR W. R. METZLER, Encanteur — Bureau 312 rue Carondelet — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 17 sept. 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée —

Je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux 729 rue du Camp, MERCREDI, le 21 oct à 11 heures A. M. —

Un lot de meubles antiques et modernes.
Conditions — Comptant.
Sans limite.
W. R. METZLER, Encanteur.
4 oct — 4 11 18 20 21

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Troisième District — Cottage Double Nos 1318 et 1320 rue St Antoine. — Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Meaux.

No 71 485 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau 830 rue Gravier — JEUDI, le 12 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, etc. situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 909 borné par les rues Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de façade à la rue St Antoine sur 124 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.
7 oct — 7 11 18 23 — nov 1 7

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi, le 27 octobre 1903.

No 616 rue Neuvième,

(Entre les rues Chippewa et St Thomas.)

Une Résidence commode à deux étages,

Louée à $25.00 par mois, le terrain mesurant environ 29x110.

Succession de Patrick Gallagher.

No 71,443 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur — No 846 rue Commune — MARDI le 27 octobre 1903 en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 septembre 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Neuvième, Chippewa, Harmonie et St-Thomas, désigné par le numéro 18 et mesurant vingt-neuf pieds de façade à la rue Neuvième sur cent neuf pieds onze pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente, garanti par billets de l'acquéreur et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant C. G. Relentisch, notaire aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 616 rue Commune
John B. Fisher, avocat.
N. B. L'acquéreur doit payer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.
25 sept — 25 27 — oct 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Division B. Affaire numéro 8 E. A. Schuman.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 14 S. B. En vertu d'un writ de fieri facias émis par l'Hon. Paul Fazende, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans la première affaire intitulée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique au plus offrant, Nos 613 et 615 rue Gravier, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans la Deuxième Division de la ville de la Nouvelle-Orléans, le VENDREDI, 23 octobre 1903, à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite à savoir :

Une roulette et accessoires appartenant au comptoir de paris mutuels connu sous le nom de la Bourse de Louisiane, ainsi que tous droits, titres et intérêts dans et à ladite Bourse de Louisiane.

Conditions — Comptant. Les frais de l'acquéreur.
Pour plus ample description s'adresser au soussigné.
Pour ordre de l'Hon. THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert Legier, avocat.
14 oct — 14 18 23

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU.

AGENT D'AFFAIRES.

913 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 71,581 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Succession de Elizabeth Hammel.

PAR STROUDBACK & STERN — Léonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 27 octobre 1903, à 11 heures a. m. sur les lieux, No 2845 rue Chippewa, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 13 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Un lot de meubles de maison.
Conditions — Comptant.
16 oct — 16 18 27

ANNONCE JUDICIAIRE

No 1305 rue Johnson. Bâtisse à deux étages consistant d'une résidence et d'une boutique de barbier anciennement établie.

Succession de Victor Duchemschneider et femme.

No 71,225 — Cour Civile de District — Division A

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 15 septembre 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée :

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toute les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Galvez, Johnson et Quartier, et mesurant d'après un plan fait par L. H. Pilié, le 19 mai 1882, Trente sept pieds cinq pouces de face à la rue Quartier soixante trois pieds quatre pouces de face à la rue Johnson, dix pieds onze pouces et trois lignes de face au Chemin du Bayou, et quatre-vingt pieds deux pouces et deux lignes sur les lignes séparant ledit lot de la balance de l'îlet.

Les améliorations comprenant une bâtisse à deux étages, en bois, consistant en une résidence et en une boutique de barbier anciennement établie connus comme No 1305 rue Johnson, le tout en bonne condition et à proximité de tous les agréments.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque, privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix d'adjudication.
20 sept — 20 27 — Oct 4 11 18 22.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 3252-3254 rue St-Thomas.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune — SAMEDI, le 7 novembre 1903, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 5 octobre 1903 dans l'affaire et pour le compte d'Emma M. Kusche femme défunte de Daniel Jung. [Dossier No 71,654] de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique —

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Pleasant, Theophilus et Toledano. Ledit lot consistant du lot 6 et une partie du lot 3 et mesurant 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas, 35 pieds 8 pouces et 1 ligne le plus près de la rue Pleasant, 35 pieds et 3 lignes dans le fond, et 84 pieds 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les améliorations comprenant le cottage double 3252 et 3254 rue St Thomas.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 0/0 par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.
7 oct — 7 11 18 23 — nov 1 7

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux.

No 1233 Rue Huitième.

Enseigne Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

Avec de magnifiques lots à bâtir

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crète.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal,

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 209 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cock, femme de Sidney Cook, et son mari

No 70,906 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN — Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

No 1. Quatre lots de terre vacants, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hedin & Schlarbaum, architectes, daté le 17 novembre 1853 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble, plus ou moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant lesdits lots de la balance dudit îlet qui est d'une forme irrégulière.

No 2. Cinq certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John), White (ou Sixième) et Crète (ou Septième) désignés par les Nos un, trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stecker passé pardevant le soussigné notaire le 27 me jour de mai 1901, d'après lequel croquis lesdits lots mesurent comme suit :

Lot Un mesure cent quatre vingt quatorze pieds de face sur la rue Esplanade, cent dix pieds onze pouces et quatre lignes de face sur la rue Crète (ou Septième) deux cent trente cinq pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Bell (anciennement rue St John) et deux cent treize pieds neuf pouces de profondeur sur le côté et les lignes d'arrière respectives des lots Nos Deux, Quatre, Cinq et Six.

Les améliorations comprennent une grande résidence connu comme No 2713 Avenue Esplanade, la bâtisse contient galeries sur la façade et à l'arrière, chambres à bain, grand hall central à chaque étage et à environ vingt chambres. Grand terrain. La bâtisse est dans un beau quartier et les rues pavées, et à proximité des lignes de cars, etc.

Lot No Trois formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième), mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No Quatre mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois, et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No Cinq mesurant quarante deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième), vingt sept pieds de large dans le fond, cent un pieds, sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No Six formant l'enseigne de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième), vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur en façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Sixième (ou Septième), Chestnut et Coliseum et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Chestnut sur cent trente six pieds de profondeur et façade à la rue Sixième entre lignes parallèles. Ladite portion de terre formant l'enseigne des rues Sixième et Chestnut.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages construite en admirable condition connue comme No 29 rue Chestnut, ledit lot contenant actuellement des cuisines grand réfectoire, salle à manger, salle à boire, une très grande salle à manger, salle de bain, galeries devant et derrière, et les plus récentes améliorations modernes et sanitaires. Chambres à coucher vestibule dans le fond, plusieurs cabinets à deux étages, dans le fond attenant à la maison. Dépendances comprenant parties garage, cuisine, chambres à coucher, étage supérieur, 2 chambres et une étable. La maison a de grandes terrasses à l'arrière et un jardin de fleurs en pleine floraison contenant

No 4. Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, servitudes et avantages y appartenant situés dans le quatrième District de cette ville dans l'ilet désignés par les numéros municipaux 162 borné par les rues Neuvième, Hurstown, Camp et Chestnut, ledits lots sont désignés par les Nos Dix, soit Dix huit, Dix neuf et Vingt et un sur un plan par Moncharmont, voyer de la ville en date du mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de F. Hermann ancien notaire et mesurant conformément audit plan comme suit à savoir :

Lots Nos Dix sept et Dix huit [illegible] cent trente quatre pieds de face à la rue Neuvième sur cent trente quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lots Nos Dix neuf et Vingt et un [illegible] cent trente quatre pieds de face à la rue Camp sur cent trente quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ledit lot de terre formant l'enseigne des rues Neuvième et Hurstown, mesurant environ cent trente quatre pieds de face à la rue Neuvième sur environ cent trente quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ledit lot de terre formant l'enseigne des rues Camp et Hurstown, mesurant environ cent trente quatre pieds de face à la rue Camp sur environ cent trente quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente, garanti par billets de l'acquéreur et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant C. G. Relentisch, notaire aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 616 rue Commune
John B. Fisher, avocat.
N. B. L'acquéreur doit payer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.
25 sept — 25 27 — oct 4 11 18 25 27

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback& Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'enseigne des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et entouré de vastes terrains pelouses, jardins, etc., la maison contient un grand vestibule au centre, de très grands salons, et chambres à manger, six chambres avec deux mansardes, aussi galeries devant et à arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, offices, etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger sont de magnifiques cheminées et candélabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints et à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans ou un an à l'option des acquéreurs à position de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Carbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, l'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dudit billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement des dits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dimitry & Hart, avocats.
Sambola & Dufour, avocats.
15 oct — 13 18 25 — nov 1 6 15 17 19

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

A un étendoir de Terre de Valeur à Alger.

Succession de Louis E. Sturm.

No 68,923 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur — Bureau No 304 rue Baronne — JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite — à savoir :

Un certain étendoir ou pouvoir de terre des guée comme partie des lots Nos 19 et 20 propriété de plantation, situé dans le cinquième district de cette ville étant la partie portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Dufilho en faveur le 29 avril 1856 titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 74, folios 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la marque la plus basse du fleuve Mississippi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt, de là s'étendant en profondeur entre les lignes dudit centre de la Levée vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, en ses représentants comme il est démontré d'après le plan de Disney & Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,063 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour, président du Jury de police, Paroisse d'Orléans, rive droite, et Charles Lucas Lewis I. E. et voyer, le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1903 et l'acquéreur devant faire en dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous, avocats.
15 oct — 15 18 25 — nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Donely).

No 71,419 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur — Bureau No 304 rue Baronne — Le JEUDI 12 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre non daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, les propriétés ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique —

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit îlet numéroté et également désigné par le No 4, par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance d'un, deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété. La police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Lacte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 oct — 11 18 25 — nov 1 8 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bridget McGinn ou Magill, femme de Jeremiah Lynch.

No 71 227 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur — Bureau No 636 Allée Commerciale — JEUDI, le 22 octobre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, de cette ville, en vertu d'un ordre non daté et signé le 15 septembre 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Hon. T. H. Théard, juge de la Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No 42 borné par les avenues Pacifique et Elmire, les rues Thayer et Peter, ledit îlet numéroté et également désigné par le No 4, par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance d'un, deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété. La police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Lacte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 sept — 20 27 — oct 4 11 18 à date

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales de Valeur

Pour Chercheurs de Placements

Dans le Quatrième District

Près du Marché de la rue Neuvième, et vis-à-vis de la station des chars de la rue Magasins, à Proximité des Ecoles et Eglises, etc.

No 3234 rue Magasins,

A l'encoignure de la rue Pleasant. Occupée comme Buvette, sujette à un bail expirant le 30 octobre 1906.

No 3236 rue Magasins,

Occupée comme un salon d'huîtres et restaurant.

Nos 3240 et 3242 rue Magasins

Occupée par une buanderie et boutique de barbier.

Nos 1028 et 1030 rue Pleasant,

Occupée comme une résidence.

Philip Kammer et als vs Christian Meyer et les mineurs Marie Kammer et Gussie Kammer.

No 71,392 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Division B

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — 731 rue Commune — JEUDI, le 22 octobre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4 septembre 1903, et signé le 18 septembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1er — Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 122 borné par les rues Magasin, Pleasant, Toledano et Constance, autrefois rue Live Oak, désignés sur un plan ou devis de voyer fait par George de Armas, voyer, daté le 10 juin 1903 et annexé à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 29 août 1903, par les lettres "A", "B", "C" et "D", et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir —

Le lot A formant l'encoignure des rues Magasins et Pleasant et mesurant trente deux pieds onze pouces de face à la rue Magasins, le même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Pleasant et soixante et onze pieds six pouces et six lignes de profondeur entre côté contigu au lot B et est composé de la portion de façade du lot original No neuf.

Le lot B est contigu au lot A commençant à une distance de trente deux pieds onze pouces de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Magasins, la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante et onze pieds six pouces et six lignes sur le côté contigu à la rue Pleasant et soixante et onze pieds six pouces et quatre lignes sur l'autre côté contigu au lot C et est composé de la grande portion de façade du lot No six.

Le lot C est contigu au lot B et commençant à une distance de soixante pieds trois pouces de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant, mesurant trente huit pieds deux pouces de façade à la rue Magasins la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds huit pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du lot original No dix et du tout du lot No onze.

Le lot D est contigu aux lots A et B dans le fond et commence à une distance de soixante douze pieds de l'encoignure des rues Magasins et Pleasant mesurant trente huit pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Pleasant trente neuf pieds, six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de soixante pieds, trois pouces, entre lignes égales et est composé de la portion du fond des lots Nos Neuf et Dix.

2me. — Dix actions du fond Capital de la Lafayette Fire Insurance Company, legal Stock, est démontré par le certificat No 102 daté le 1er mars 1893, et issue au nom de la successeur de Charles Hammer.

Conditions — Comptant, les taxes pour 1903 devant être assumées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire.

Gustave Kronenberger, avocat pour le plaignant.
Henry L. Garland et Rene Legier, avocats pour les défendeurs.
20 sept — 20 27 — oct 4 11 18 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités désirables.

Bureau 633 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois.

3101 Magnolia, entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Anna C. Menzi.

No 71 300 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER — J. C. Denis, Encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Ste Marie, St André et l'avenue St Charles, désigné par la lettre A, sur un plan ou certificat d'arpentage, daté 1er mars 1893, signé par J. C. Hassam, architecte, assistant ingénieur de ville, d'après ledit plan ledit lot mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 96 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot C et 53 pieds 6 pouces sur une première profondeur faisant face à la rue Ste Marie, de là se rétrécissant à angle droit 27 pieds 6 pouces, de la une seconde profondeur de 25 pieds 6 pouces vers la ligne du fond qui a 24 pieds 3 pouces. Les améliorations sont désignées par le No 1904 rue Carondelet et comprennent une résidence simple à deux étages retirée du trottoir ayant une grille en fer sur le devant et contenant galerie sur la façade, vestibule, corridor, salons doubles à arches, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, office au rez-de-chaussée, vestibule, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, chambre pour malles au premier étage. La maison est bien tapissée, installations de ga